

ANNO REGNI
GEORGIIV.

BRITANNIARUM REGIS TERTIO.

Au Parlement commencé et tenu à *Westminster*, le vingtième jour d'Avril, *Anno Domini* 1820, dans la Première Année du Règne de Notre Souverain Seigneur, GEORGE Quatre, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi ; et de là continué, par prorogation, jusqu'au Cinquième Jour de Février, 1822, étant la Troisième Session du Septième Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.



A Q U E B E C :

IMPRIME' PAR P. E. DESBARATS,
IMPRIMEUR DES LOIX POUR SA TRES EXCELLENTE MAJESTE' LE ROI.

1823.